



Accueil > Actualités > Communiqués > Avril 2005 > Jean Asselborn se félicite que le protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara soit paraphé par la Turquie et attend sa signature et sa mise en oeuvre

## Communiqué



### **Jean Asselborn se félicite que le protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara soit paraphé par la Turquie et attend sa signature et sa mise en oeuvre**

Date de publication : 26-04-2005  
Domaine politique : Affaires générales et Relations extérieures  
Réunion : Conseil d'association UE-Turquie

En marge du Conseil "Affaires générales et relations extérieures", mardi 26 avril 2005, le ministre des Affaires étrangères et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, Jean Asselborn, a présidé le conseil d'Association UE-Turquie. A cette occasion, le ministre Asselborn a fait la déclaration suivante :

"Notre conseil d'Association UE-Turquie d'aujourd'hui est le dernier avant que nous n'entrons dans une nouvelle phase de relations entre l'Union et la Turquie, lorsqu'il s'agira de lancer les négociations d'adhésion le 3 octobre 2005, ainsi que l'a prévu le Conseil européen du 17 décembre 2004.

La présidence se félicite à cet égard que le protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara soit à présent paraphé par la Turquie et nous attendons sa signature et sa mise en oeuvre. La signature du protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara, qui tient compte de l'adhésion des dix nouveaux États membres, représente un pas important vers la normalisation des relations bilatérales entre la Turquie et tous les États membres de l'Union européenne.

Nous attendons aussi avec intérêt l'entrée en vigueur des derniers textes législatifs mentionnés dans la recommandation de la Commission d'octobre 2004.

De manière plus générale, nous avons rappelé notre attachement aux critères politiques, qui doivent être remplis dans ce contexte. Certaines questions continuent à nous préoccuper, notamment la liberté religieuse, la protection des minorités et l'exercice des droits culturels, les droits sociaux et la non discrimination, ainsi que les relations entre la société civile et l'armée. Nous reconnaissons le paquet de réformes adopté par la Turquie au cours des deux dernières années.

La Commission nous soumettra sans doute au cours du mois de juin un projet de mandat de négociation. La Présidence luxembourgeoise aura à cœur de faire avancer le plus vite possible les travaux sur ce texte afin de permettre l'ouverture des négociations dans les meilleures conditions.

Il est cependant clair que la vitesse avec laquelle progresseront les négociations d'adhésion dépendra du rythme du processus de réforme. Une mise en oeuvre résolue, effective et globale des réformes sera déterminante pour le succès de l'ensemble du processus d'adhésion.

Concernant Chypre, la présidence a rappelé sa disponibilité à soutenir de nouvelles initiatives pour règlement de la question dans le cadre des Nations Unies."

A ce sujet ...

►► **Sur ce site**



Tous les documents liés à cette réunion

Dernière mise à jour de cette page le : 26-04-2005

Copyright © Gouvernement luxembourgeois